

Agenda des actions en Rhône-Alpes

Compte rendu en ligne des formations sur l'actualité du dossier OGM en ligne sur

rédigé par Marie-Aude Cornu,

<http://www.resogm.org/IMG/pdf/CR-Actu-DossierOGM-Europ-octobre-2011-public.pdf>

Compte rendu de la formation sur les nouvelles techniques de manipulation du vivant

rédigé par Marie-Aude Cornu, amendé par Fabrice Laroche

<http://www.resogm.org/spip.php?article170>

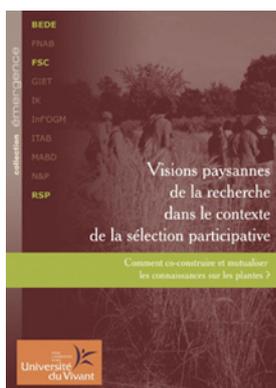
Nouvelles parutions



Sortie du livre **Nouvelles manipulations du vivant, Pour qui ? Pour quoi ?** BEDE, Inf'OGM, GIET, RSP, 9 €

- En vente à Rés'OGM Info (bon de commande : <http://www.resogm.org/spip.php?article95>)
- Et à Inf'OGM

Le présent ouvrage, fruit d'un travail collectif mené par Inf'OGM, en lien avec BEDE, le GIET, le RSP et PEUV, propose la description des nouvelles techniques de manipulation du vivant, un rappel de l'évolution des droits industriels sur les plantes qui explique pour qui sont faites ces manipulations, et une réflexion plus générale sur les raisons de l'artificialisation du vivant.



Visions paysannes de la recherche dans le contexte de la sélection participative : Comment co-construire et mutualiser les connaissances sur les plantes ? (septembre 2011), FSC, RSP, BEDE

- En vente sur <http://www.semencespaysannes.org/>

Revue : Écologie & Politique : Le nouveau siècle biotech

La revue *Écologie & Politique* se veut un forum pour défendre et promouvoir les projets d'alternatives sociales et politiques fondées sur l'appartenance des humains à la nature et non sur leur opposition

[Écologie & Politique 43, novembre 2011](#)

Le XXIe siècle sera-t-il celui de la maîtrise du vivant ? Ce numéro fait le point sur les grandes questions relatives aux biotechnologies, sur les OGM en particulier, interrogeant in fine l'idéologie post-humaine en matière de transformation du vivant.

Scénario Afterres 2050

Solagral a réalisé un scénario pour une agriculture autonome à l'aube de 2050 : ya du boulot !

<http://www.franceculture.fr/emission-terre-a-terre-scenario-afterres-2050-2011-11-19>

<http://www.solagro.org/site/446.html>

en ligne sur :

[http://www.solagro.org/site/im_user/0290/\\$afterres2050_10p_290911.pdf](http://www.solagro.org/site/im_user/0290/$afterres2050_10p_290911.pdf)

Actualités liées aux OGM et à l'agriculture en France

OGM : le Conseil d'État décide l'annulation du moratoire sur le maïs Mon810, mais le gouvernement souhaite son maintien

par [Christophe NOISSETTE](#), [Pauline VERRIERE](#) , novembre 2011

Le 28 novembre 2011, le Conseil d'État a donné raison à Monsanto contre l'État français et a demandé l'annulation des arrêtés pris en 2007 [1] et en 2008 [2] qui interdisaient la culture du maïs Mon810 sur le territoire national. Le Conseil d'État a donc décidé de suivre les conclusions du rapporteur public rendues le 24 octobre 2011 [3]. Comme le précise le communiqué de presse du Conseil d'État : « *Tirant les conséquences de l'arrêt de la CJUE, le Conseil d'État relève que le ministre de l'Agriculture n'a pu justifier de sa compétence pour prendre les arrêtés, faute d'avoir apporté la preuve de l'existence d'un niveau de risque particulièrement élevé pour la santé ou l'environnement* ».

Vers 19h, le jour même, les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture ont communiqué par voie de presse pour affirmer qu'« *ils maintenaient leur opposition au maïs Mon810* ». Ils précisent donc : « *Des questions sur l'innocuité environnementale de ce maïs demeurent et ont été notamment formulées en décembre 2009 par le Haut Conseil des biotechnologies (HCB) et dans de nouvelles études scientifiques publiées depuis. Ces incertitudes persistantes conduisent le Gouvernement à maintenir, sur le territoire français, son opposition à la mise en culture du maïs Mon810. Il étudie, dès à présent, les moyens d'atteindre cet objectif* ».

Retour sur le contexte : le gouvernement français avait interdit le maïs Mon810 à la culture sur le territoire national en déposant une clause de sauvegarde (directive 2001/18) et en prenant une mesure d'urgence (règlement 1829/2003). Monsanto a attaqué devant le Conseil d'Etat les arrêtés qui interdisaient ce maïs Mon810.

Le Conseil d'Etat, afin de juger ce recours, a posé plusieurs questions préjudicielles à la Cour de justice de l'UE (CJUE) qui a rendu son verdict le 11 septembre 2011. Pour la CJUE, l'Etat français ne pouvait interdire le maïs Mon810 que selon le règlement 1829/2003. Or, ce règlement impose une certaine procédure (entre autre que la Commission européenne soit informée de cette décision nationale avant qu'elle soit prise) mais surtout il « *impose aux Etats membres d'établir, outre l'urgence, l'existence d'une situation susceptible de présenter un risque important mettant en péril de façon manifeste la santé humaine, la santé animale ou l'environnement* » [4].

Or pour le Conseil d'Etat, chargé de mettre en œuvre la décision de la CJUE, le gouvernement français n'a réussi à prouver ni l'existence d'un risque important ni celle d'une urgence à agir. En effet, la juridiction française reproche au ministre de l'Agriculture de n'avoir pas justifié sa décision sur une base suffisamment solide : « *pour fonder sa décision, le ministre invoque que l'avis du comité de préfiguration de la haute autorité [5] sur les OGM exposait des faits nouveaux [...], cet avis [...] se bornait à faire état* » d'interrogations quant aux conséquences environnementales, sanitaires et économiques possible de la culture et de la commercialisation de Mon810 » ».

Le Conseil d'Etat vient d'accepter l'argumentation européenne et a donc annulé les deux arrêtés.

L'État est aussi condamné à verser 14 000 euros aux plaignants [6], somme qui se décompose ainsi : dans le cadre de l'annulation de l'arrêté du 7 février 2008, la France versera 500 euros à chacune des 14 sociétés parties prenantes à la plainte, soit 7000 euros [7] et 3000 euros aux huit exploitants agricoles [8] qui s'étaient joints à la plainte. Et dans le cadre de l'annulation de l'arrêté du 5 décembre 2007, c'est la somme totale de 4000 euros qui devra être versée aux différentes structures juridiques de Monsanto [9].

L'annulation est immédiate. Le gouvernement avait déjà annoncé en septembre qu'il n'abandonnerait pas ce moratoire. Il vient donc de confirmer cette décision.

En tout cas, en attendant que le gouvernement reprenne des mesures valides juridiquement et scientifiquement, une entreprise semencière peut vendre des semences de maïs Mon810. Mais tout achat de semences de maïs MON810 s'avère financièrement risqué étant donné la position du gouvernement. Les semis ne commenceront qu'au printemps 2012. Ce qui laisse le temps au gouvernement d'élaborer une nouvelle stratégie et de déposer de nouveaux arguments pour maintenir l'interdiction à la culture sur le maïs Mon810.

Les Faucheurs volontaires ont occupé l'usine Glon-Sanders pour dénoncer l'importation d'OGM pour l'alimentation animale

A lire sur : <http://www.infogm.org/spip.php?article4945>

ENVIRONNEMENT – Les sols : Ils sont en bonne santé mais l'artificialisation et l'érosion les menacent...

<http://www.20minutes.fr/article/826074/sols-francais-menaces-erosion>

Jean-Philippe Ksiazek afp.com

Les sols français sont faiblement contaminés et aucun n'est stérile, mais les teneurs en phosphore sont souvent ou trop faibles ou trop élevées, l'artificialisation des sols agricoles s'accélère et l'érosion est «menaçante», selon le premier bilan des sols, publié vendredi. A l'issue de dix années de travaux, le Groupement d'intérêt scientifique sur les sols (Gis sol) a réalisé le «premier bilan scientifiquement quantifié» de l'état des sols en France.

Les sols, au cœur de «grands enjeux planétaires»

Les sols, rappelle le rapport, «sont au cœur de grands enjeux planétaires comme la sécurité alimentaire, le changement climatique, la disponibilité en eau de qualité ou la biodiversité». Le sol s'étend de la surface de la terre jusqu'aux premières traces de roche. Son épaisseur est de l'ordre du mètre en France métropolitaine. En France, les teneurs sont faibles pour la majorité des «éléments traces métalliques», avec quand même des teneurs élevées pour le cadmium ou le plomb (datant d'avant l'essence sans plomb) en région parisienne et dans le Nord-Pas-de-Calais. En outre, «la contamination en cuivre est omniprésente dans les sols viticoles», dont certains présentent aussi «de fortes teneurs en plomb». Des contaminants comme le DDT et le lindane, interdits mais de très longue durée de vie, sont très présents dans l'ensemble des sols, mais à faible concentration, ne présentant «qu'un très faible risque de transfert dans la chaîne alimentaire». Le rapport souligne aussi le grave problème de la chlordécone dans les sols des bananeraies des Antilles.

L'état des réserves minérales, nécessaires à la croissance et au développement des plantes, est stable. Il n'y a pas d'évolution notable de l'acidité des sols, non plus que de la teneur en potassium. Les teneurs en phosphore sont relativement faibles dans de nombreux sols, mais en excédent dans les régions d'élevage telles que la Bretagne, une situation «très préoccupante en raison de son impact sur la qualité des eaux et sur

l'eutrophisation des milieux». Le rapport note aussi la richesse des sols en micro-organismes, qui, indique-t-il, «représentent un potentiel considérable pour une gestion plus écologique des sols et de la production agricole».

L'agriculture perd un département tous les sept ans

Les chercheurs relèvent l'accélération au cours de la dernière décennie de l'artificialisation des sols, qui touche en 2010 8,9% des sols français. L'agriculture -principale victime- perd ainsi l'équivalent d'un département moyen tous les sept ans. «Une autre inquiétude majeure est relative à l'érosion des sols», soulignent les chercheurs, évoquant notamment les sols agricoles des grands bassins parisiens et aquitains. «Elle est susceptible de remettre en cause la durabilité à long terme de certains agro-écosystèmes» et pourrait se trouver amplifiée sous l'effet du [réchauffement climatique](#).

Les événements climatiques extrêmes auxquels on s'attend pourraient aussi précipiter le déstockage de carbone organique. Le stock français, «considérable», atteint 3,2 milliards de tonnes dans les 30 premiers centimètres, ce qui joue un rôle de «levier temporaire d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre», mais évidemment pendant une durée «incertaine». Créé en 2001, le Gis Sol regroupe notamment deux ministères (agriculture et environnement), l'Inra (recherche agronomique), l'Inventaire forestier national.

© 2011 AFP

Les cultures OGM accroissent l'utilisation des herbicides

Le jeudi 17 novembre 2011 à 19h 00 par Geneviève De Lacour

Les ministères de l'agriculture et de l'écologie ont demandé à l'Institut national de recherche agronomique (Inra) de mener une expertise scientifique sur les perspectives de développement de végétaux génétiquement modifiés pour être tolérants aux herbicides. Des végétaux TH dont la culture se développe rapidement dans le monde et en France. L'argument des entreprises qui les commercialisent, c'est qu'ils sont plus faciles à employer par les agriculteurs lorsqu'ils traitent leurs champs.

La suite sur : <http://www.journaldelenvironnement.net/article/les-cultures-ogm-accroissent-l-utilisation-des-herbicides,25997>

BREVETAGE DU VIVANT : DROIT de PROPRIÉTÉ sur les SEMENCES : l'AGRO-INDUSTRIE obtient sa redevance par Nolwenn WEILER (BASTAMAG / 30 NOVEMBRE 2011)

Après un débat vif, les députés ont voté la loi sur le certificat d'obtention végétale, qui supprime le droit de ressemer librement sa propre récolte sans verser de taxe.

Les élus UMP, et le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, ont rejeté tous les amendements proposés par l'opposition de gauche.

L'industrie semencière peut être satisfaite, tandis que la Confédération paysanne appelle à l'abrogation de la loi, et à son boycott.

Orge, avoine, blé, pois, trèfle, luzerne... 21 variétés de semences seront soumises à une taxe, la contribution volontaire obligatoire, si l'on veut les replanter (lire notre précédent article à ce sujet). Un droit de propriété sur les semences que viennent de voter les députés UMP à l'Assemblée. Pire : les semences de ferme pour les autres espèces (cultures

intermédiaires, légumes, soja) sont interdites. « Les paysans qui ne respecteront pas cette loi seront des contrefacteurs, donc des délinquants », proteste la Confédération paysanne. Les éleveurs qui, souvent, réutilisent leurs semences pour des cultures destinées à nourrir leurs bêtes, sont les premiers visés. Les grands semenciers (Limagrain, Monsanto, Syngenta, Vilmorin, Pioneer Semences...), qui percevront une partie de la contribution volontaire obligatoire, auront bientôt « la mainmise totale sur les semences alors qu'actuellement ils ne fournissent que 50 % des volumes, avertit le syndicat agricole. Nous nous trouverons alors dans une totale dépendance qui peut mettre en péril la capacité même à ensemercer tous nos champs. » Comment en est-on arrivé là ?

la suite de l'article ici : <http://www.bastamag.net/article1961.html>

Actualités liées aux OGM et à l'agriculture en Europe

Fortuna, la pomme de terre OGM contre le mildiou

Le groupe chimique BASF a déposé une demande de commercialisation auprès de l'Union européenne Le Monde 8 nov 2011, de Gilles van Kote

Les frites de demain seront-elles transgéniques? BASF a mis le monde de la patate en émoi en annonçant avoir déposé auprès de l'Union européenne, lundi 31 octobre, une demande d'autorisation de culture et de commercialisation d'une variété de pomme de terre génétiquement modifiée et destinée à la consommation humaine. Une demande dont les chances d'aboutir semblent pourtant bien minces. La candidate porte le nom de Fortuna et est dérivée de la pomme de terre Fontana, réputée pour faire d'excellentes frites. Mais elle présente également la particularité de comporter deux gènes de résistance au mildiou. «Fortuna va apporter des bénéfiques décisifs à l'agriculture », a déclaré Peter Eckes, le président de BASF Plant Science, filiale spécialisée dans les biotechnologies. Selon le groupe de chimie allemand, le mildiou est responsable de la perte de 20% des récoltes mondiales de pommes de terre. Provoquée par un parasite proche des champignons, *Phytophthora infestans*, cette maladie a été introduite en Europe au milieu du XIXe siècle, provoquant la grande famine qui frappa particulièrement l'Irlande entre 1845 et 1849. «Elle est ensuite devenue endémique et existe aujourd'hui partout où est cultivée la pomme de terre, explique Didier Andrivon, phytopathologiste à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Elle grille tous les organes de la plante: quinze jours après une attaque de mildiou sur une variété sensible de pomme de terre, vous avez l'impression qu'on a passé le champ au lance-flammes.» Il existe deux méthodes principales de lutte contre le mildiou : l'utilisation massive de fongicides et le développement de variétés résistantes. Pour être efficace, la première nécessite de douze à dix huit traitements par an.

En Europe, les exploitations y ayant recours affichent des rendements de l'ordre de 45 tonnes à l'hectare, contre 20 à 30 tonnes dans l'agriculture biologique, selon Didier Andrivon. «Fortuna permettra de réduire le nombre de traitements à deux ou trois par an, qui resteront nécessaires pour protéger la plante d'autres champignons », assure Thomas Deichmann, porte-parole de BASF. Les premiers travaux sur la résistance au mildiou datent des années 1920. Les agronomes ont eu recours, depuis lors, aux méthodes classiques de croisement entre variétés comestibles et pommes de terre sauvages résistantes à la maladie. Avec des résultats plus que mitigés: alors que de trente à quarante ans sont nécessaires pour développer une nouvelle variété, la résistance est contournée par *Phytophthora infestans* en seulement trois ou quatre années. Au début des années 2000, l'identification par des scientifiques néerlandais de deux gènes de résistance au mildiou issus de l'espèce sauvage sud-américaine *Solanum bulbocastanum* a conduit BASF à tenter de développer une nouvelle variété, cette fois par transgénèse, donc beaucoup plus rapidement que par la méthode classique. C'est ainsi qu'est née Fortuna, qui fait depuis six ans l'objet d'essais en plein champ dans six pays européens. Une opération de destruction d'une parcelle a d'ailleurs été menée fin mai à Wetteren, en Belgique, par des opposants aux organismes génétiquement modifiés (OGM), avec des renforts venus de

France et des Pays-Bas. En affirmant espérer commercialiser Fortuna à partir de 2014 ou 2015, BASF fait preuve d'un bel optimisme. La firme allemande a mis quatorze années pour faire autoriser, en 2010, Amflora, une autre pomme de terre transgénique destinée à fournir l'industrie papetière en amidon. Et pour quel résultat : Amflora ne serait cultivée aujourd'hui que sur quelques dizaines d'hectares dans toute l'Europe, essentiellement en Suède. Dans un premier temps, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) devra se prononcer sur les éventuelles conséquences de la culture de Fortuna sur l'homme, les animaux et l'environnement. « Cela va durer quelques années, et même en cas d'avis favorable de l'EFSA, je ne vois pas une majorité qualifiée se dégager parmi les Etats », estime Marcel Kuntz, biologiste, directeur de recherche au CNRS et auteur d'un blog de veille scientifique sur les OGM. Le faible risque de dissémination par rapport à d'autres OGM comme le maïs ou le colza, le fait que le transfert de gènes ait été effectué entre des organismes apparentés (la cisgénèse), l'argument développé par BASF selon lequel la présence des deux gènes transférés permettrait une résistance au mildiou plus durable que celle affichée par les variétés créées par croisements : rien de tout cela ne fait désarmer les opposants aux OGM. « L'empilement des gènes est une des stratégies des entreprises de biotechnologies », relève Christophe Noisette, rédacteur en chef du site et du journal Inf'OGM. BASF n'est pas la première entreprise à tenter de lancer une pomme de terre transgénique. En 1995, aux Etats-Unis, Monsanto avait obtenu l'autorisation de commercialiser New Leaf, une variété contenant des gènes de bactéries *Bacillus thuringiensis* (Bt) la protégeant contre les doryphores. Mais le refus de géants de l'alimentation comme McDonald's ou McCain d'utiliser des OGM avait conduit Monsanto, en 2001, à mettre fin à la commercialisation de sa pomme de terre.

Un colza transgénique enrichi en oméga3 BASF a annoncé, mercredi 2 novembre, qu'il développait un colza transgénique enrichi en oméga 3, destiné à la cuisine et aux compléments alimentaires. Le groupe allemand a conclu un partenariat avec le groupe agroalimentaire américain Cargill pour développer ce colza, qui permettrait de produire à moindre prix une huile « riche en acides gras polyinsaturés oméga3 », a-t-il annoncé. Cette huile pourrait être mise à la disposition de l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique « d'ici à la fin de la décennie », a-t-il ajouté.

Association Rés'OGM Info

Siège social : 58 rue Raulin 69007 LYON

Bureau : Place Général de Gaulle 26400 CREST

04 26 42 05 32 www.resogm.org resogminfo@free.fr

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale